

## **Libérer les juges et procureur-e-s en les élisant pour une durée indéterminée** Christophe Schaffter (CS-POP)

Le système d'élection des juges et des magistrats de notre pouvoir judiciaire en vigueur depuis plusieurs années donne satisfaction. Il est temps de procéder à la dernière étape leur permettant d'asseoir une indépendance totale dans l'exercice de leur travail : ne plus soumettre leur fonction à réélection.

La formule retenue par le Canton de Fribourg, où les juges sont élus pour une durée indéterminée avec une possibilité de révocation dans les cas prévus par la loi, semble la meilleure.

Le GRECO (Groupe d'Etats contre la corruption présent au Conseil de l'Europe dont la Suisse est membre) conseille de veiller à ce qu'aucune non-réélection des juges ne soit motivée par les décisions prises par ces juges. Autrement dit, il faut allonger la durée du mandat en le rendant non renouvelable ou alors nommer un magistrat de l'ordre judiciaire jusqu'à sa retraite, jusqu'à sa révocation pour justes motifs ou jusqu'à sa démission.

Dans la vraie vie idéale, on sait que les juges sont indépendants et imperméables au débat politique. Dans la réalité, il faut bien admettre que la brièveté de leur mandat et la nécessité de le renouveler les placent dans un rapport parfois étroit avec les acteurs du monde politique, soit avec ceux-là mêmes qui sont appelés à les renommer.

Ne serait-ce que le score (favorable ou médiocre) obtenu par le juge à sa réélection peut être interprété comme une marque de désapprobation vis-à-vis de certaines décisions rendues, politiquement exposées ou sensibles, comme par exemple un jugement d'acquiescement en matière d'abus sexuel, d'expulsion de migrants ou d'approbation (ou non) d'un permis de construire.

Une polarisation plus grande du débat politique pourrait conduire des juges à être plus prudents sur certains dossiers à l'approche des élections judiciaires. Ce n'est pas sain. Il faut les libérer et les élire pour une durée indéterminée.

**Par cette motion, il est donc demandé au Gouvernement d'entreprendre toutes les démarches utiles afin de ne plus soumettre les juges et magistrats de notre ordre judiciaire à réélection, respectivement de les élire pour une durée indéterminée.**

Christophe Schaffter (CS-POP)

### **Co-signataires**

- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Magali Rohner (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)

Intervention déposée officiellement le 06 mars 2024